

Montréal le 6 novembre 2020

Par dépôt électronique (SDÉ)

À: Tous les participants

**Objet: Énergir - Demande concernant la mise en place de mesures relatives à l'achat et la vente de gaz naturel renouvelable – Étape C
Dossier R-4008-2017**

Dans le cadre de l'Étape C du dossier mentionné en objet, la Régie de l'énergie (la Régie) a tenu le 4 novembre 2020 une séance de travail portant sur la preuve d'Énergir.

En plus du personnel de la Régie, Énergir, l'ACEFQ, l'ACIG, la FCEI, le GRAME, le ROEE, SÉ-AQLPA-GIRAM ainsi que Summit ont participé à cette séance de travail. Dans le cadre de celle-ci, les participants ont échangé quant aux renseignements qu'ils estimaient utiles d'obtenir de la part d'Énergir pour la suite de l'examen de l'Étape C. Énergir s'est engagée à prendre ces demandes sous considération et de fournir, le cas échéant, un amendement à sa preuve.

Veuillez agréer l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/ml